



## Entretien jardin

-----  
Par Artaraxie

Bonjour à tous,

J'ai un soucis avec mon agence immobilière au sujet de l'entretien du jardin en bas de mon immeuble.  
J'habite dans un petit immeuble de 2 étages où il y a deux appartements et une auto-école au rez-de-chaussée.  
Il y a également un petit espace jardin en bas qui n'est pas mentionné sur le bail.  
Lorsque j'ai aménagé il y a 5 ans, ce jardin était rempli de bambous et clairement pas utilisable.  
Mais lorsqu'il y a eu le COVID, mes voisins et moi avons demandé à l'agence de nous envoyer quelqu'un pour s'occuper du jardin et le rendre utilisable. Ce qu'ils ont fait. Nous avons payé pour cela dans la régularisation de nos charges.  
Ensuite, nos voisins ont décidé d'y installer une table et quelques palettes.  
Le propriétaire est passé voir le jardin il y a 6 mois et l'agence nous a demandé d'enlever les palettes entreposées contre le mur car cela pouvait l'abîmer.  
Les voisins les ont donc décalées du mur.

Ce matin je me rends compte qu'une entreprise est en train de nettoyer tout le jardin en tondant l'herbe, en coupant les bambous, en jetant les palettes. J'envoie donc un mail à mon agence pour savoir si cela nous sera facturé.  
Elle me répond que oui car suite à leur mail concernant les palettes entreposées contre le mur, le propriétaire est passé et a décidé de mandater un jardinier pour s'en occuper.

J'aimerais donc que quelqu'un m'explique svp qui doit s'occuper du jardin dans ce cas et si l'agence immobilière est dans son droit ?

Merci beaucoup

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce jardin est une partie commune.

Il n'est donc pas autorisé de l'encombrer (palettes) et l'entretien est une charge récupérable selon le décret  
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066149]https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066149[/url]

Lisez le chapitre V.